

Objet de la réunion	Comité de pilotage SINAPS
Rédacteur	<i>Fabien Soldevila, Olivier Soudée</i>
Participant(s)	<i>Christine Arnulf-Koechlin, Stéphane Athanase, Thierry Bedouin, Hélène Brochet-Toutiri, Yves Condemine, Bertrand De la Morlais, Jean-Gilles Hoarau, Brigitte Nominé, Philippe Paillet, Hugues Ponchaut, Serge Portella, Gilles Rech, Fabien Soldevila, Olivier Soudée, Laurent Vigneron, Claude Bagnol, Michel Allemand (représentant Thierry Biais), Guy Joulain (représentant Véronique Josso)</i>
Excusé(s)/absent(s)	<i>Eric Dutil, Jean-Marie Filloque, François Germinet, Philippe Lashermes, Paul Poulhe, Thierry Biais</i>
Destinataire(s)	<i>Participants, équipe SINAPS, excusés</i>

Le premier Comité de pilotage vise à décider des trois sujets suivants :

- Les objectifs du projet, son ambition
- Le séquençement du périmètre de la version 1
- La validation de la capacité des établissements à s'engager en tant que Pilote
 - Et la capacité d'investissement dans chaque phase du projet

Les objectifs du projet, son ambition

L'Amue présente le projet et rappelle le niveau d'ambition. Il ne s'agit pas de se limiter à un projet informatique (pour la DSI), ni même de se limiter à la problématique de création d'un référentiel, mais bel et bien de s'orienter vers une solution de gouvernance des données et de pilotage des processus.

Le comité de pilotage valide les objectifs du projet et le niveau d'ambition du projet.

Le séquençement du périmètre de la version 1

L'Amue présente le détail de la version 1 de SINAPS : le socle, les référentiels des personnes et structures, nomenclatures et le processus de gestion des droits de scolarité.

Elle précise que les problématiques de multi-établissements et de niveaux géographiques sont prises en compte dans SINAPS. Le cas des COMUE est traité par SINAPS.

Le périmètre de la version 1 de SINAPS est validé par le comité de pilotage.

L'Amue a développé une méthodologie agile itérative et incrémentale, permettant de construire et déployer SINAPS progressivement.

Le comité de pilotage doit se positionner sur le séquençement du projet ou avoir la capacité en nombre et en charge de permettre de répondre parallèlement à la construction.

Partant du postulat d'une capacité minimale d'investissement des établissements, l'Amue présente les deux scénarios qui se dégagent pour construire et déployer SINAPS. Soit que le référentiel des personnes soit le premier lot ou de démarrer par la construction du référentiel des structures.

Les avantages et inconvénients de chacun sont détaillés. L'Amue préconise de débiter la construction par les personnes tout en travaillant assez rapidement sur le pré-cadrage des structures. En effet le référentiel



des structures nécessitent de travailler sur les concepts, leurs périmètres, les processus métiers et la gouvernance.

Les membres précisent qu'il y a des enjeux beaucoup plus forts autour des structures, notamment de pilotage. Il apparaît un bénéfice et une meilleure compréhension du référentiel par la gouvernance.

Validation de la capacité des établissements à s'engager en tant que Pilote

L'Amue présente les charges, à savoir un équivalent de 2,5 ETP : 0,5 ETP pour le chef de projet, 0,5 ETP de profil architecte et 1,5 ETP de profil fonctionnel et métier. Cette charge est lissée sur 12 à 24 mois suivant le parallélisme des lots.

Ces charges concernent la construction de l'ensemble de la version 1 de SINAPS. L'Amue indique que ces charges n'incluent pas l'effort interne complémentaire lié à l'intégration locale dans le S.I. et aux étapes d'audit / mise en qualité.

Des membres du comité remarquent qu'ils n'ont pas forcément la capacité de couvrir la version 1 entièrement. Les membres demandent s'ils peuvent avoir ultérieurement les charges par lot et phases de la version 1.

Le compromis retenu pour allier rapidité du projet tout en allégeant la participation de chacun des établissements est le suivant :

- **Le projet sera construit par lots et parallèlement, notamment pour les référentiels des personnes et structures**
- **Chaque établissement pourra se positionner sur un ou plusieurs lots**
- **Le groupe projet ainsi constitué aura néanmoins la maîtrise de l'ensemble : des points de coordination réguliers seront organisés**

Action : les membres du comité doivent valider leur capacité d'investissement et sur quels lots.

L'AMUE précise qu'il est nécessaire de bénéficier du concours d'environ 8 établissements pour que le projet soit correctement mené et donc lancé.

Aspects Financier

L'Amue présente les tarifs du projet ainsi que les avantages financiers pour les pilotes : RDD, RAM, licences et maintenances. L'AMUE souligne le fait que SINAPS est un projet plus ambitieux que ne l'était PRISME en lorsque ses tarifs ont été votés en 2010.

L'AMUE confirme que ce sont néanmoins les tarifs votés qui seront appliqués.

Démarrage projet

L'Amue rappelle qu'il faut démarrer le projet à la rentrée pour obtenir du résultat rapidement (Juillet 2014). Les établissements membres du comité doivent se positionner rapidement pour organiser le démarrage de Septembre et monter l'équipe projet étendue. Le démarrage du projet en septembre 2014 est conditionné par le retour des conventions pilotes signées.

Action : Les établissements membres évaluent leur implication en tant que Pilote (périmètre, charges, calendrier, investissement) en regard des éléments qui leur ont été fournis le 15 mai dernier.

Action : L'Amue enverra la planification des ateliers des premières phases.



Décision(s)	Acteur(s)
Objectifs et ambitions validées	Comité de pilotage
Périmètre version 1 validé	Comité de pilotage
Paralléliser autant que possible la construction et déploiement du projet (hypothèse de 8 pilotes)	Comité de pilotage

Action(s)	Acteur(s)	Date prév. réalisation
Préciser les charges par lots	AMUE	27/06/2014
Réaliser un planning en parallélisant les référentiels des personnes et structures (hypothèse de 8 pilotes)	AMUE	11/07/2014
Envoyer la convention des pilotes et la charte associée	AMUE	18/07/2014
Planifier et organiser le prochain COPIL	AMUE	12/07/2014
Identifier la meilleure solution de rétribution des pilotes (Notamment vis-à-vis des licences et charges).	AMUE	01/08/2014
Evaluer sa capacité J/H à participer au projet sur un ou plusieurs lots (Charge d'ensemble disponible le 23/06/2014 et par lots détaillée le 27/06/2014)	Etablissements	08/07/2014
Identifier les lots prioritaires pour son établissement (lots présenté le 23/06/2014)	Etablissements	08/07/2014
Définir l'équipe projet pour le démarrage de Septembre 2014.	Etablissements	15/07/2014
Informers l'Amue de son engagement ferme et de son périmètre	Etablissements	25/07/2014
Valider la convention pilote pour son établissement	Etablissements	01/09/2014